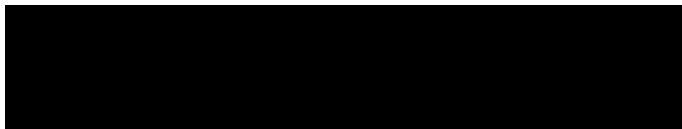


PAR COURRIEL

Québec, le 16 décembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.284



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 10 novembre dernier visant à obtenir copie de toute documentation permettant de connaître la totalité des sommes dépensées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ainsi que par tout organisme relevant de sa responsabilité, relativement à la campagne publicitaire du ministre de la Santé portant sur la Loi n° 2 visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services. Votre demande inclut, notamment, sans s'y limiter :

- Le montant total des sommes dépensées;
- La ventilation de ces dépenses par contrat, fournisseur et type de service (communications, publicité, relations publiques, sondages, production de matériel, achat d'espaces publicitaires, etc.);
- Les factures et pièces justificatives disponibles;
- Tous rapports financiers ou documents internes détaillant les coûts de cette campagne;
- Les contributions éventuelles d'autres ministères, organismes ou sociétés d'État à cette campagne.

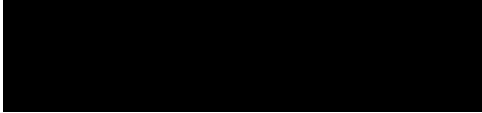
Après vérifications, le MSSS n'a pas fait de placements publicitaires sur la Loi 2. Toutefois, des publicités ont cependant été diffusées sur l'accès aux soins de santé, vous trouverez ces documents en pièces jointes.

... 2

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00185